

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

**2017 DAC 809** Subvention (15.000 euros) avec l'association Comité des fêtes et de la solidarité du 13e arrondissement (13e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Comité des fêtes et de la solidarité du 13e arrondissement ;

Vu la saisine du Maire du 13e arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'association Comité des fêtes et de la solidarité du 13e arrondissement 11, avenue Léon Bollée (13e) (n° simpa 19055 / n° dossier 2017-07108).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO